

ARRÊTÉS

# A2024\_9 Arrêté portant création d'une régie de recettes temporaire instituée auprès du Pôle Attractivité de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault dans le cadre du Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault

1 DOCUMENT - Publié le 09 avril 2024

 A2024\_9\_creation\_regie\_recettes\_temporaires\_concours\_des\_vins\_CCVH\_2024.pdf  
104Ko

➤ TÉLÉCHARGER

A

≡ RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT  
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS

